

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 25 mars 2021

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. LACHAMBRE

Convocation envoyée le 19 mars 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 73

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 11

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Guillaume RUET	M. Samuel LONGCHAMPT
M. Pierre PRIBETICH	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Gérard HERRMANN
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Kildine BATAILLE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. José ALMEIDA	M. Christophe AVENA	M. Laurent GOBET
M. Rémi DETANG	Mme Stéphanie VACHEROT	M. Jean DUBUET
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Marien LOVICHI	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	M. Gaston FOUCHERES
Mme Françoise TENENBAUM	M. Christophe BERTHIER	Mme Céline TONOT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MEZUI	M. Jean-Marc RETY
M. François DESEILLE	Mme Laurence FAVIER	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Dominique GRIMPRET	M. Massar N'DIAYE	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Danielle JUBAN	M. Emmanuel BICHOT	M. Didier RELOT
Mme Claire TOMASELLI	Mme Caroline JACQUEMARD	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Philippe LEMANCEAU	M. Stéphane CHEVALIER	Mme Monique BAYARD
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Mme Céline RENAUD	Mme Catherine GOZZI
M. Antoine HOAREAU	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Philippe SCHMITT
M. Hamid EL HASSOUNI	Mme Laurence GERBET	Mme Isabelle PASTEUR
M. Benoît BORDAT	M. Bruno DAVID	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Brigitte POPARD	Mme Claire VUILLEMIN	M. Adrien GUENE
Mme Christine MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Najoua BELHADEF	M. Olivier MULLER	M. Cyril GAUCHER
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Patrice CHATEAU	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
M. Denis HAMEAU	M. Nicolas SCHOUTITH	M. Stéphane WOYNAROSKI
M. Nicolas BOURNY	M. Patrick AUDARD	Mme Géraldine CHEDOZ.
	M. Léo LACHAMBRE	

Membres absents :

M. Patrick CHAPUIS	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	Mme Lydie PFANDER-MENY pouvoir à M. Denis HAMEAU
	M. Jean-François COURGEY pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Karine HUON-SAVINA pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	M. Lionel SANCHEZ pouvoir à M. Nicolas SCHOUTITH
	Mme Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Mme Brigitte POPARD
	Mme Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à M. Guillaume RUET
	Mme Catherine VICTOR pouvoir à M. Samuel LONGCHAMPT
	Mme Céline RABUT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
	M. Frédéric GOULIER pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Jean-Claude GIRARD par Mme Géraldine CHEDOZ

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Transition écologique - Projet Hydrogène - Point d'étape - Création de deux autorisations de programme (budget principal et budget annexe des transports publics urbains) - Demandes de subventions

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5217-10-7 et R.2311-9 relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu les délibérations successives du conseil métropolitain relatives au projet Hydrogène, respectivement en dates des 10 avril 2019, 27 juin 2019, 19 décembre 2019, 16 juillet 2020, et 17 décembre 2020, ainsi que la délibération du bureau métropolitain du 14 mai 2020 ;

Vu le rapport annexé à la délibération dressant une présentation générale du projet Hydrogène, et proposant la création de deux autorisations de programme dédiées au suivi budgétaire de ce projet, pour sa première phase couvrant la mandature 2020-2026 ;

Considérant que le projet Hydrogène, dont les axes essentiels sont présentés dans le rapport annexé à la délibération, constitue un projet-phare de la mandature 2020-2026, et plus largement de la décennie 2020-2030 ;

Considérant que ce projet représente une étape majeure dans la transition écologique de l'agglomération ;

Considérant que ce projet génère des implications budgétaires significatives et pluriannuelles, à la fois pour le budget principal et pour le budget annexe des transports publics urbains ;

Considérant, en conséquence, qu'il apparaît opportun de le gérer budgétairement dans le cadre d'une autorisation de programme avec crédits de paiement (gestion dite en AP/CP) ;

Considérant l'impossibilité juridique et formelle de créer une unique autorisation de programme pour un projet impliquant plusieurs budgets ;

Considérant, en conséquence, sur la base du rapport annexé à la délibération, qu'il convient de créer deux autorisations de programme dédiées au suivi budgétaire du Projet Hydrogène, à savoir :

- une autorisation de programme « Projet Hydrogène - budget principal », d'un montant total de **21 480 000 € TTC**, intégrant l'ensemble des dépenses d'équipement prévisionnelles prévues sur ledit budget sur la mandature 2020-2026 ;

- une autorisation de programme « Projet Hydrogène - budget annexe des transports publics urbains », d'un montant total de **51 438 425 € HT**, intégrant l'ensemble des dépenses d'équipement prévisionnelles prévues sur ledit budget sur la mandature 2020-2026 ;

Considérant que l'évolution de la participation de Dijon Métropole au capital de la société Dijon Métropole Smart Energhy (DMSE), ainsi que les avances en compte courant d'associés accordées à cette dernière, ne constituent pas des dépenses d'équipement au sens strict, et qu'il n'apparaît donc, en conséquence, pas adapté de les gérer dans le cadre d'une autorisation de programme ;

Considérant la volonté de Dijon Métropole d'atteindre le plus haut niveau de cofinancements possibles pour ce projet structurant de la mandature 2020-2026 ;

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la création de l'autorisation de programme « Projet Hydrogène - budget principal », ainsi que l'échéancier des crédits de paiement correspondants, tels que présentés dans le rapport annexé à la délibération ;
- **d'approuver** la création de l'autorisation de programme « Projet Hydrogène - budget annexe des transports publics urbains », ainsi que l'échéancier des crédits de paiement correspondants, tels que présentés dans le rapport annexé à la délibération ;
- **d'approuver** les plans de financement des deux autorisations de programme, tels que présentés dans le rapport annexé à la délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 76

CONTRE : 0

DONT 11 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 8

NE SE PRONONCE PAS : 0